



EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 36

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pascal CAVITTE par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 18h30, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL jusqu'à 18h30

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Madame Anne BOUYER à partir de 21h15, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Modification du tableau des effectifs - Budget Ville

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre III,
- Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Vu le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
- Vu le tableau des effectifs de la Ville,
- Considérant qu'il convient, au vu de mouvements de personnels intervenant au sein des services municipaux, de réussite à des concours et à de recrutements de modifier en conséquence le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- au 25 juin 2025 :
 - un poste d'adjoint technique à temps complet,
 - deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- au 31 août 2025
 - un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
 - un poste d'agent de maîtrise à temps complet

2-Décide de créer au tableau des effectifs :

- au 1^{er} juillet 2025
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet (6 heures),
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe à temps non complet (6 heures),
 - trois postes d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps complet (20 heures),
 - trois postes d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe à temps complet (20 heures),
 - un poste d'adjoint technique à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- au 1^{er} septembre 2025
 - un poste d'adjoint administratif à temps non complet 80%,
 - un poste d'adjoint technique à temps non complet 80%,
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 80%,
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 80%,
 - un poste de technicien territorial à temps complet.
- au 1^{er} novembre 2025
 - un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

3- Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

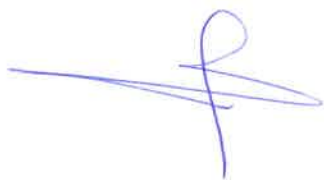
4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 27 JUIN 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 27 JUIN 2025

D36BIS_24062025